



«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR MAIL - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 270 Septembre 2009 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 27, rue Pépin 5000 Namur.

LA CRISE A BON DOS !



Dans le Rapport Général sur la Pauvreté de 1994 des militants de LST écrivait : « nous pensons que le terme "crise" sert essentiellement de repère chronologique dans l'histoire car, au regard de la pauvreté, la crise est permanente ».

En 2009, nous ne pouvons que confirmer cette existence permanente pour les plus pauvres. Il y a quinze ans, nous disions déjà que les tendances qui se précisaient produiraient de plus en plus de pauvreté et une exploitation extrême et légalisée des plus pauvres.

Actuellement les moyens mis en œuvre par les plus pauvres pour échapper à la misère sont la plupart du temps devenus illégaux.

Ce que nous appelons « l'arme alimentaire » exerce une pression sur les familles et les personnes les plus fragilisées. Cette arme se cache derrière des objectifs d'insertion par l'emploi.

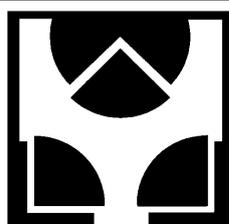
On crée une réserve de travailleurs soumis et exploitables à souhait et on fragilise l'ensemble du monde du travail à travers des rapports de concurrence exacerbés.

Isabelle L

EDITORIAL

N° 265

SOMMAIRE



L • S • T

**LUTTES
SOLIDARITÉS
TRAVAIL**

Rue Pépin, 27 • 5000 Namur
Tél. : 081 / 22 15 12
Cpte : 001-3385893-87

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR Mail
P705187

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 270
Septembre 2009

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin 5000 Namur

- **Andenne** **2**
 - Plus que peindre... créer
- **Ciney-Marche-Jemelle** **3**
 - Se loger = le parcours du combattant
- **Namur** **4/5**
 - Notre courage est nié tout le temps
- **Nos droits** **6**
 - Le logement social
- **La page des enfants** **7**
 - Billy se bile
- **Ça se passe** **8**

ANDENNE

PLUS QUE PEINDRE...CRÉER

Notre artiste peintre andennaise, Anne Doumont, nous a rejoints, une fois de plus, pour un atelier de 30 heures.

DÉCOUVERTE DE NOUVELLES TECHNIQUES

Nous avons débuté notre programme avec une première approche de la couleur par un « test » des couleurs préférées et rejetées. Chaque couleur a un langage bien spécifique, un rôle et est aussi révélatrice de l'état d'esprit dans lequel on se trouve.

Nous avons partagé nos ressentis par rapport aux significations des couleurs qu'Anne Doumont nous expliquait. En partant de notre couleur préférée à ce moment là, nous avons créé un tableau avec différentes images déchirées dans des magazines.

Ensuite, nous avons recouvert une feuille blanche avec des pastels aux couleurs de l'arc-en-ciel et puis nous l'avons enduite d'une peinture noire pour y gratter un dessin.

A l'atelier suivant, à partir d'une silhouette à taille humaine, chacun a reproduit la sienne sur le dos d'un papier peint. Puis, nous avons disposé des marques diverses sur chaque silhouette que l'auteur de sa silhouette a choisi de garder ou de supprimer. Enfin nous avons peint une bulle de protection autour de notre silhouette et l'avons décorée.

Au départ d'une photo personnelle qui nous tenait à cœur, nous avons créé un tableau en y incorporant divers matériaux (rafia, peinture, boutons, plumes, bois, dentelles,...) A partir d'une photo d'un lieu qui nous évoquait la sécurité, nous avons réinventé à la peinture acrylique le contour de ce lieu.

Pour terminer, nous avons réalisé de la peinture sur des « déchets » de planches en bois. Nous devions laisser apparaître le dessin en suivant les lignes du bois.

Après chaque réalisation, nous sommes exprimés sur la signification de nos créations et le ressenti que nous avons eu lors de leur élaboration.

LES IMPRESSIONS DES PARTICIPANTS

Marcel : ça m'a permis de sortir de chez moi, de rencontrer des gens. Ca m'a permis de ne pas rester enfermé sur moi. Sans l'atelier, j'aurais "pété un câble".

Paul : une peinture comme j'ai fait ici, c'est un peu le fond de son âme de soi-même, sa signature. J'ai compris ce que les autres pensaient de moi. C'est un peu une empreinte de soi.



C'est la signature écrite en peinture. On reflète son côté positif et négatif. Je suis un peu sensible. On sort de l'ombre quand on entend les autres ou soi sur ce qu'on fait.

Joëlle : avant je disais, je pensais que je n'étais pas capable de peindre... Maintenant, je sais que je suis capable ! Je vais doucement, à mon aise, cool.

Plus tard, j'apprendrai à ma fille et j'achèterai du matériel pour peindre pendant les vacances et on peindra en famille.

Anne R. : l'accueil est chaleureux. Je remercie Anne et LST. C'est de la chaleur humaine que j'ai trouvé ici. Je me sens relaxe et j'ai découvert une façon de travailler que je ne connaissais pas et j'aimerais continuer à venir.

Madeleine : c'est un atelier qui surtout m'a permis de découvrir énormément de choses sur les autres, sur vous. J'ai appris évidemment de nouvelles techniques mais j'ai aussi appris à vous voir autrement et vous découvrir plus profondément au fil des ateliers.

Anne D. : des ateliers avec plus ou moins les mêmes personnes mais aussi de nouvelles. Chaque fois, c'est quelque chose de nouveau. La manière de travailler se faisait dans la sympathie. Des ateliers où on avait l'occasion de parler au travers de ses peintures. J'apporte des idées mais c'est théorique et en pratique, c'est différent.

On a partagé des moments de réel bonheur. J'aime entendre que cela vous fait du bien. Il y avait des moments d'échanges mais parfois j'aurais voulu qu'on s'écoute encore plus.

Je suis vraiment encouragée par ce que vous dites et faites. Pour interioriser, c'était vraiment beau ce calme où on entrait dans sa peinture et puis, on relevait la tête et on contemplait ce qu'on avait fait.

Le plus beau, c'est votre fierté !

On se dit que c'est gagné ! C'est tout le temps des leçons de vie !

Ce que vous vivez ici, vous pouvez continuer à le vivre ailleurs. Une peinture, ce n'est pas reproduire exactement ce qu'on a en face de soi mais ce qu'on a envie de mettre, ce qu'on a en soi.

C'est prendre du plaisir à peindre, de la détente, entrer dans les couleurs.

Les participants de l'atelier peinture

CINEY-MARCHE-JEMELLE

SE LOGER = LE PARCOURS DU COMBATTANT

Au moment où un nouveau gouvernement va se mettre en place, il est utile de rappeler que tous les citoyens ne sont pas égaux devant l'accès au droit au logement.

Un sérieux problème de logement persiste chez nous ! Quelles sont les solutions ? Il faut s'inscrire, dans les agences sociales de logement ! Les listes d'attente sont longues. Cela varie entre 5 et 6 ans, parfois même plus ! Parfois cela n'aboutit pas ! Se loger, cela veut dire des coûts exorbitants par rapport à nos faibles revenus. Nous vivons alors un ras-le-bol. Pour bon nombre d'entre nous, c'est le parcours du combattant. Cela me fait penser à ce que des pareils à nous autres vivions à la bosse.

En Région wallonne, 12.000 personnes vivent actuellement dans des campings ou parcs résidentiels.[1] Même si c'est parfois un choix, une grande partie des personnes y vivent à la suite d'accidents de la vie qui ont vu leurs revenus s'effondrer. « Ceux qui choisissent d'y vivre sont dans une dynamique de survie ».

ÊTRE DIFFÉRENT

Du fait que ces lieux sont destinés au loisir, ils s'y posent d'énormes problèmes pour ceux qui y vivent de manière permanente. La première difficulté, c'est de ne pas être comme tout le monde. Ne pas habiter ou vivre comme les autres, ça dérange ! Le fait de ne pas pouvoir passer en zone d'habitat « normal », ça nous laisse un goût amer ! Pour passer en zone d'habitat, la Région wallonne exige jusque-là de coller à une autre zone d'habitations.

Certains de ces habitants sont propriétaires, ou en phase de le devenir. Cette sorte d'habitat est en grande partie due au manque de logements sociaux ou au coût trop élevé des loyers.

D'autres personnes vivent et se logent autrement et en fait ne sont toujours pas chez eux. Les habitants de ce type de campings vivent dans un lieu où le cadre légal n'est pas très clair.

Les solutions sont différentes à chaque fois, ce qui laisse la place aux rapports de force. Dans les comités de gestion des campings, les locataires

n'ont pas le droit de voter. Seuls les propriétaires ont le droit de vote. Ce sont les plus aisés, les plus forts. Ils font des accords avec la commune pour mettre les plus pauvres dehors. Ils font monter les prix pour chasser les gens et leur rendent la vie impossible. « La mixité sociale est difficile. Elle ne coule pas de source. Là où les gens en parlent, ça va mieux [1] ».

Ce n'est pas le seul problème. Les habitants de ce type de logement souffrent aussi d'un problème d'image. Une image de pauvres gens, d'envahisseurs d'espaces verts. En novembre 2002, la Région wallonne a voulu légiférer.

Le ministre président, JC Van Cauwenberghe à l'époque, voulait supprimer les campings résidentiels au nom de la vitrine de la wallonie. Le 13 novembre 2002, le gouvernement de la Région wallonne a adopté le plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques, dit plan « HP ». Son application était prévue en deux phases.

LA RÉPONSE DU PLAN HP

La première prévoit de réinsérer les personnes habitant dans un camping, quelle que soit son implantation, et les personnes habitant dans un autre équipement touristique situé en zone inondable. La deuxième envisage de revoir au cas par cas la situation des autres équipements situés en dehors des zones inondables [1]. Plusieurs critiques viennent mettre à mal ce plan. Selon les habitants, « il génère des effets négatifs notamment en ce qui concerne le relogement. Généralement, celui-ci n'est pas souhaité par les habitants permanents car synonyme d'éloignement. En effet, les loyers sont trop chers dans les régions touristiques. Et de toute façon, il y a un manque global de logements à loyers modérés. Avec le risque de se retrouver facilement à la

rue. La prime d'installation promise est accordée à posteriori. Ce qui oblige l'habitant permanent à avancer la somme. Par ailleurs, si la prime est refusée, il se retrouve dans une situation financière désastreuse. » [1]

Dans leur grande majorité, les habitants permanents des campings et des parcs résidentiels veulent rester là où ils sont mais avec la possibilité d'avoir les mêmes droits aux infrastructures et le même accès aux services que les autres citoyens. Ils demandent un combat politique à la fois pour améliorer l'accessibilité générale à des logements à prix modéré et que les campings et les parcs résidentiels ne soient plus des zones de non-droit sur les plans administratif et juridique.

A notre nouveau gouvernement, il est bon de rappeler qu'il n'y a pas joie de vivre et de possibilité d'avenir pour nous et nos enfants, si nous sommes privés d'un logement décent et de travail. C'est au monde politique qu'il appartient de prendre à bras le corps cet incontournable problème.

Albert Harte

(1) Source : Brochure, Qualité de vie en camping ou en parc résidentiel. La problématique des campings permanents en Wallonie. Zones de non-droit ou lieux d'expérimentation sociale Nicolas Bernard, professeur aux facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles.



NAMUR

“ NOTRE COURAGE EST

En témoignage des



Pour nous, il s'impose de réfléchir au départ des résistances à la misère développées au quotidien par les plus pauvres. Ces résistances à la misère traversent les siècles. Ce qui est particulier aujourd'hui, c'est l'environnement global qui se prépare à une crise économique majeure, face à laquelle les plus pauvres risquent fort d'être encore fragilisés.

Dans le Rapport Général sur la Pauvreté (RGP) en 1994 des militants de LST écrivaient : "Nous pensons que le terme "crise" sert essentiellement de repère chronologique dans l'histoire, car au regard de la pauvreté, la crise est permanente". Nous ne pouvons que confirmer ce que nous disions en 1994. Pour les plus pauvres, une existence « de crise » est permanente.

Ainsi, il nous semble important de raconter comment nos sociétés s'or-

ganisent et évoluent en écrasant au passage les divers moyens mis en œuvre par les plus pauvres pour survivre et résister à la misère. On ne peut pas taire non plus les signes de barbarie que nous percevons dans diverses mesures mises en œuvre par nos Etats dans la gestion des aspects humains liés à la crise. Cela se passe dans nos démocraties occidentales dont le modèle s'impose à la planète pour le meilleur ou pour le pire.

L'UTILITÉ DES PAUVRES

L'«utilité» des pauvres dans l'histoire n'est plus à démontrer. On observe d'ailleurs qu'à travers les mutations qui caractérisent le passage vers une société industrielle, une bonne part de la main d'œuvre des premières fabriques provenait des zones de grande pauvreté et de misère.

Les workhouses et autres projets d'enfermement et de mise au travail forcé des plus pauvres offrait une main d'œuvre bon marché et soumise. Cela créait un sentiment de peur au niveau de l'ensemble des classes laborieuses et de la classe ouvrière naissante.

Dans les pays qui bénéficient d'une certaine « évolution » dans les outils de traitement des pauvretés, ce sont des éléments comme le droit à la famille ou celui d'être parents qui sont menacés.

Il y a une quinzaine d'années au départ de nos réalités de vie en Belgique, nous disions ceci : « Les tendances qui se précisent actuellement produiront de plus en plus de pauvreté demain et une exploitation extrême et légalisée des plus pauvres.

Ne voit-on pas par exemple, les législations en matière de chômage et de minimex imposer aux allocataires sociaux privés d'emploi depuis plusieurs années, une sorte de travail forcé qui les place dans une exploitation dangereuse...

Malgré nous, nous contribuons à favoriser les tendances actuelles qui

veulent faire baisser les salaires du travail.

Malgré nous, nous sommes opposés aujourd'hui à ceux qui nous rejoindront peut-être demain dans les zones de misère.

“Notre courage est nié tout le temps”

Il y a vingt ans d'ici, les plus pauvres pouvaient encore survivre grâce aux activités économiques qu'ils développaient le plus souvent de manière autonome. Des solidarités immédiates entre des proches ne mettaient pas en péril des équilibres familiaux pourtant précaires, et permettaient de se procurer des moyens de survie.

Actuellement les moyens mis en œuvre par les plus pauvres pour échapper à la misère sont la plupart du temps devenus illégaux.

En Belgique les diverses législations dont dépendent les allocataires sociaux limitent les possibilités d'héberger un ami, un membre de la famille, un enfant, sous peine de voir son "revenu d'allocation" réduit au taux prévu pour des personnes cohabitantes, voire dans certains cas supprimé.

C'est ce que nous appelons « l'arme alimentaire » qui exerce une pression sur les familles et les personnes les plus fragilisées. Cette arme se cache derrière des objectifs d'insertion, produit ses effets les plus destructeurs dans les divers projets «d'insertion par l'emploi ». On crée une réserve de travailleurs soumis et exploitables à souhait et on fragilise l'ensemble du monde du travail à travers des rapports de concurrence exacerbés.

COMMENT RÉSISTER, ALORS ?

H est mère de famille dont certains enfants sont déjà en ménage. Il lui reste deux enfants à charge. Parfois aussi, elle a la charge de certains de

NIÉ TOUT LE TEMPS ”

mémoires du courage

ses petits enfants. Elle est une jeune grand-maman et bénéficie actuellement d'une aide du CPAS à travers un RIS (Revenu d'Intégration Sociale).

Depuis de nombreuses générations, les parents, grands parents, arrière grands parents de H vivaient de divers "petits métiers" dont la récupération. H n'a pas exercé ces métiers là.

Le CPAS dont elle dépend lui met comme condition "de trouver un emploi" pour garder le RIS. Après de nombreuses recherches et des périodes d'essai en travail bénévole, elle trouve une possibilité "d'emploi" dans une association qui travaille dans la récupération. Ce sera un contrat spécial financé par le CPAS. Ce contrat de travail lui permettra après un certain temps de retrouver un droit au chômage et de ne plus être à "charge" du CPAS. C'est un Article 60.

Pendant les fêtes de fin d'année, elle tombe malade. Elle doit être hospitalisée et opérée d'urgence. Elle a peur de perdre ce nouvel emploi avec les risques de perdre également l'aide du CPAS. Elle reprend le travail après une brève convalescence. Cela ne tiendra pas longtemps. Après quelques jours elle est réhospitalisée d'urgence pour un début de péritonite. Dans la hâte, le médecin qui la suit ne remplit pas le certificat correctement.

De plus, elle apprend qu'au travail, certaines personnes, dont ses chefs immédiats, suspectent que sa maladie n'est pas réelle et que son certificat est falsifié.

Que de souffrances, que de mépris à supporter pour remplir les conditions imposées pour bénéficier de l'aide sociale ! On se pose certaines questions. Les générations qui ont précédé H. vivaient pauvrement, mais ne subissaient pas une pression pareille, et développaient des solidarités qui permettaient de passer les temps difficiles et éviter de tomber dans la misère. On

peut se poser la question de ce qui reste comme moyen pour survivre.

Actuellement, les métiers de la récupération sont pratiqués par des associations et de plus en plus par des multinationales du fait que ce marché devient rentable. La mode étant au recyclage on observe aussi que cette activité économique organise un certain « recyclage » des travailleurs les plus pauvres ! ...

Très souvent intégration rime avec exploitation. Sans oublier également tous les produits expédiés en Afrique, dont le démantèlement pour recyclage est délicat et qui sont « dépecés » par des travailleurs de l'ombre. A quel prix humain et au bénéfice de qui ?

Nous pourrions également parler du droit « d'habiter ». On voit que l'accès au logement est de plus en plus difficile pour beaucoup et particulièrement pour les plus pauvres. La spéculation, les coûts de location, de chauffage, sont en augmentation croissante. Les règlements de « conformité » des logements et de l'habitat limitent de plus en plus l'accès à la possibilité de se loger pour de nombreuses personnes et familles.

Tout cela nous laisse imaginer la difficulté pour les plus pauvres de vivre en famille ou d'en fonder une.

Au delà des crises, les plus pauvres, partout, paient toujours le prix fort. Comme pour toute échelle qui se dresse, ce sont les échelons et les éléments du bas qui supportent les plus fortes contraintes...mais si le bas n'est pas là, sur quoi peut s'appuyer l'échelle ?

Luc Lefebvre

Cet article a paru dans la revue d'ATD-
Quart-Monde.

NAMUR

L'AUTRE

J'ai envie bien souvent
D'envoyer tout promener
Que ce soit
Un temps de soleil
Où un temps de pluie
Mais il faut quand même
Travailler dans le jardin
pour récolter une bonne saison
Mais ce qui me passionne encore plus
Dans tout cela
C'est qu'il faut toujours
Faire beaucoup mieux
pour avoir quelque chose
De parfait qui soit
vraiment à soi
Et quand on réfléchit
A tout cela ce qui nous
Passionne le plus
On sait que vraiment
Ce sera jamais vraiment
A soit
Que ce sera toujours
Pour les autres

R.M



NOS DROITS

LE LOGEMENT SOCIAL

Qui a accès au logement social ?

quelles sont les priorités d'attribution ?

quelles sont les démarches à accomplir ?

combien de temps dure un contrat de bail dans le logement social ? comment se calculent les loyers et les charges ?

Nous connaissons nombre de personnes qui habitent un logement social. Mais la réglementation paraît souvent difficile à comprendre. Voici un tour d'horizon des règles applicables.

QUI PEUT ACCÉDER AU LOGEMENT SOCIAL ?

L'accès au logement social est soumis à deux conditions de base : une condition de revenus et une condition de patrimoine.

D'une part, le candidat locataire et les membres de son ménage ne peuvent pas avoir des revenus supérieurs à un certain plafond.

Lors de l'inscription dans une société de logement social, il faut donner les informations nécessaires pour vérifier cette condition. En principe on se base sur les revenus qui apparaissent sur l'avertissement extrait de rôle, c'est-à-dire les revenus pris en compte pour le calcul annuel des impôts.

La réglementation prévoit un mécanisme complexe de calcul des revenus qui seront pris en compte afin de vérifier s'ils dépassent ou non le plafond. Des cas particuliers sont prévus lorsque le ménage compte, notamment, une personne handicapée, un enfant qui a des revenus, une personne âgée pensionnée.

Attention, si les revenus des membres du ménage ont connu une modification récente, il faut le déclarer

à la société de logement social près de laquelle on s'inscrit. Il peut s'agir d'un candidat locataire qui perd son emploi, ou qui trouve un travail.

Il faut donc bien expliquer sa situation de revenus. Lorsque la société de logement demande des renseignements, il faut y apporter réponse dans le mois de la demande.

D'autre part, le candidat locataire ne peut pas être propriétaire d'un autre logement, sauf s'il s'agit d'un logement insalubre, ou inadapté à son état de santé ou son handicap. Attention, le candidat locataire peut toutefois être propriétaire d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan « Habitat permanent ». L'objectif est de favoriser l'accès au logement social de personnes domiciliées dans ce type de logement précaire.

L'INSCRIPTION DE LA CANDIDATURE

La candidature de location est faite auprès de n'importe quelle société de logement social. Le demandeur a donc le choix. Elle est faite au moyen d'un formulaire officiel, accompagné de tous les documents nécessaires destinés à vérifier le respect des conditions de revenus et de patrimoine, ainsi qu'à vérifier les éventuelles priorités d'attribution.

Ce n'est donc pas nécessairement la société de logement qui a reçu l'inscription qui finalement attribuera un logement. En d'autres termes, la candidature est valable pour toutes les sociétés de logement.

Le demandeur peut toutefois indiquer qu'il est candidat à l'attribution d'un logement dans une ou plusieurs communes qu'il désigne.

Chaque candidature est inscrite dans un registre, par ordre chronologique. Aucun passe-droit n'est donc permis.

Si le dossier de candidature n'est pas complet, la société de logement doit (dans les 8 jours de l'inscription) en informer le candidat, en lui précisant les documents manquants.

Dans le mois de l'inscription, la société doit prendre une décision sur la recevabilité de la demande, c'est-à-dire vérifier si elle est complète, si le formulaire de candidature est correctement complété et si tous les documents nécessaires sont annexés.

Cette décision de recevabilité doit être adressée au demandeur. En cas de décision négative, un recours est possible (nous y reviendrons).

Une fois la demande déclarée recevable, le candidat est inscrit sur la liste d'attente.

A suivre.....

Philippe Versailles

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

DES ENFANTS DE NAMUR

BILLY SE BILE

Billy se fait de la bile.

Tout l'inquiète, surtout ce qui n'existe que dans son imagination. Et malgré les câlins rassurants de ses parents, il en perd le sommeil...

Une nuit, Billy se confie à sa mamie qui lui apporte, dans le creux de sa main, un remède aussi étonnant qu'efficace !



Anthony Browne est un auteur d'album pour enfants.

Les enfants de la bibliothèque de rue adorent un de ses récents albums qui s'intitule "Billy se bile".



On y découvre une tradition qui vient du Guatemala. C'est là que des enfants se sont mis à fabriquer à partir de petits morceaux de bois, de minuscules bouts de chiffons et de brins de fils des poupées-tracas.

A l'heure du coucher, ils confient chacune de leurs inquiétudes à chacune de ces poupées, les glissent sous leurs oreillers puis s'endorment paisiblement.

Que l'on soit du Guatemala ou de Belgique, il nous arrive à tous d'avoir des tracac qui nous tournent dans la tête au moment de s'endormir.

Ayant découvert cette bonne idée, les enfants des balances ont fabriqué des dizaines de poupées-tracas...

Espérons que leurs nuits ont été douces!



ÇA SE PASSE

Namur

50 KMS À VELO

C'est ce que le groupe des jeunes a fait ces vacances d'été. Une balade à vélo sous le soleil et sous la pluie, une halte dans une ferme (merci à nos accueillants) et retour à vélo dans les campagnes namuroises.

Et régulièrement, nous nous prenions en photo, petit plaisir du groupe depuis quelques années !. Nous sommes partis le matin à 15. Et nous sommes revenus à 15. Très chouette souvenir pour tous, surtout pour nos fesses et pour le poignet d'Héloïze, maintenant plâtré. Mais, on remettra ça. C'est un temps de détente et de solidarité qui ne s'oublie pas.



PAS DE BLABLA AVEC LES JEUNES



C'est le spectacle de clowns joué par le groupe des jeunes en mai 2009.

Ils nous préparent maintenant un livre avec leurs réflexions à partir de chaque scène de leur spectacle.

AGENDA DES REUNIONS CAVES

A NAMUR	A ANDENNE	A CINEY-MARCHE
Le mardi : 15 sept 09 à 20h00 29 sept à 20h00	Le mardi : 8 sept 09 à 20h00 22 sept à 20h00	Tous les jeudis de 9h à 10h30

"LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises,
de Ciney-Marche-Bastogne-Jemelle :
Albert, Fabien
de Namur :
Andrée, Cécile, Isabelle, Jean-Marc, Luc,
Philippe, le groupe des jeunes, les enfants
de la bibliothèque de rue et l'équipe de rédaction
et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien: 15 Euros/an
Cpte : 001-3385893-87
de la Fédération LST asbl
27, rue Pépin
5000 NAMUR
Tous les dons de plus de 30 Euros
sont déductibles des impôts
Montant à verser sur le compte
250-0083038-91
de CARITAS SECOURS francophone
(délégation de NAMUR -LUXEMBOURG)
avec comme mention: :
projet n° 05/65 (LST)
ou projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :
L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Tél. : 0479/289057
ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur :
L.S.T. asbl
Luttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 27 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :
Claire et Jean-François Funck
Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST

www.mouvement-lst.org

**Chers lecteurs
N'hésitez pas à nous contacter...**

**Nous attendons vos articles,
vos remarques,
un petit coup de fil...**

Bonne lecture

Impression :

IMPRIBEAU Ste-Ode • 061/68.88.35

Avec le soutien
de la Communauté française (Ministère de
la Culture et des Affaires Sociales)
et de la Région wallonne (direction générale
de l'économie et de l'emploi)